

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2024

Point 7 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Monsieur Jérémie Brunshawig,
au nom du groupe PLR, intitulé « limitation à l'endettement »,
demandant un plan de frein à l'endettement sur 5 ans**

Lors de la séance du 18 mars 2024, Monsieur Jérémie Brunshawig a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 29 avril 2024, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Jérémie Brunshawig, au nom du groupe PLR, intitulé « limitation à l'endettement », demandant un plan de frein à l'endettement sur 5 ans.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Thérèse Anatrà-Luchinger

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat « limitation à l'endettement »

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Ce n'est un secret pour personne, la santé financière de la Commune se détériore et ne cessera de se compliquer durant ces prochaines années. La conjoncture actuelle n'étant pas particulièrement favorable, nous craignons que les projections du plan financier soient malheureusement surévaluées.

Nous sommes également conscients qu'une part très importante du budget de fonctionnement (47 % de charges de transferts en 2022) ne peut pas directement être impactée par des mesures unilatérales. Cette situation n'est pas une fin en soi et nous nous devons d'agir avant que des mesures drastiques telles que des augmentations d'impôts ne doivent être prises. Il en va de notre crédibilité en tant qu'élus.

Nous demandons au Conseil communal de nous proposer un plan de frein à l'endettement sur 5 ans ; celui-ci comprendra les indicateurs financiers usuels :

- Le taux d'endettement net ;*
- Le degré d'autofinancement ;*
- La part des charges d'intérêts ;*
- La dette brute par rapport aux revenus ;*
- La proportion des investissements ;*
- La part du service de la dette ;*
- La dette nette par habitant ;*
- Le taux d'autofinancement ;*
- Le montant net des investissements annuels (pour rappel actuellement Fr. 15 mio préconisés sans les écoles, montant dépensé et non voté) ;*
- L'augmentation de la masse salariale planifiée pour les 5 prochaines années.*

Nous souhaitons que le Conseil communal fixe des objectifs chiffrés précis pour chaque indicateur en collaboration avec la Commission financière qui les soumettra au Conseil général pour approbation et s'engage à les respecter, sans quoi de nouvelles mesures d'économies devront être prises à la fin du bouclage de chaque exercice. Il en va de l'attractivité de notre commune.

Je vous remercie pour votre attention. »